



## Pension alimentaire

-----  
Par Vidondo

Merci de voler retour mais il me reste une question importante car comme écrit précédemment ma fille de 19 ans a fait une demande anticipée d AAH qui est actuellement en cours

Une fois son dossier accepté suite à votre rapide reponse serais je dans l obligation de toujours verser à ma fille la pension alimentaire car elle vit en couple dans un studio et viens d être détachée du foyer fiscal de la mère pour la déclaration 2024

Si oui pendant combien d années car aucune date n est mentionnée sur le jugement de décembre 2021 et encore moins quand l enfant majeur perçoit l AAH n ayant aucun justificatif à ce jour par un manque de contribution et d honnêteté de la mère et ma fille

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Continuez à la suite du précédent message en utilisant le bouton répondre.

-----  
Par Vidondo

Bonjour  
Pouvez vous svp répondre à ma dernière question svp

-----  
Par yapasdequoi

Sans nouveau jugement, vous devez continuer à payer la pension alimentaire sans limite de durée.